

## **AVIS DE LA COMMISSION « ESPACES ET URBANISME » DU COMITE DU MASSIF DES ALPES**

### **Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Mont-Blanc Arve Giffre (74)**

La commission « Espaces et urbanisme » du Comité de massif des Alpes, réunie le 18 novembre 2025, de 14h à 16h30 à Annecy et en visioconférence, sous la présidence de Laurent REYNAUD, désigné en séance ;  
N'ayant pas atteint le quorum mais ayant reconvoqué la commission sans règle de quorum selon l'article 16 du règlement intérieur du comité de massif des Alpes, tel qu'indiqué dans la convocation, a pu débattre et voter un avis sur le projet soumis à l'ordre du jour.

CONSIDERANT que :

- Le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Mont-Blanc a, par **délibération du 18 juillet 2025**, arrêté le projet d'élaboration du SCOT ;
- Le projet a été **réceptionné** dans les services du Préfet coordonnateur du massif des Alpes / Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes, **le 29 août 2025**, pour être examiné par la **commission du 18 novembre 2025** ;
- Le projet d'élaboration du SCOT est **situé entièrement en zone de montagne** et **n'intègre pas de projets d'unités touristiques nouvelles structurantes (UTN)**, il est soumis à l'avis de la commission « Espaces et urbanisme » du Comité du massif des Alpes, conformément à l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme ;
- Le Comité du massif des Alpes a délégué à la commission « Espaces et urbanisme » le rendu des avis sur les projets de SCOT situés totalement ou partiellement en zone de montagne, conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Comité du massif des Alpes ;
- Le projet de SCOT prend en compte la loi **Climat & Résilience** et s'inscrit dans une trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols ;
- Le projet arrêté d'élaboration du SCOT **s'inscrit dans les orientations du Schéma Interrégional du Massif des Alpes (SIMA)** adopté en 2013 et mis à jour en 2020.

SALUE

L'aboutissement de ce **SCoT attendu**, sur un périmètre étendu couvrant 4 EPCI et une grande diversité territoriale, permettant malgré les différences de traiter de façon **cohérente** les sujets pertinents à cette échelle du bassin de vie ;

La **qualité de la gouvernance** mise en place par le syndicat mixte pour élaborer le SCoT de façon concertée et équilibrée, avec la création du conseil local de développement et des transitions (CLDT) et la tenue de nombreuses réunions publiques ;

La **présentation du projet de SCoT à la commission dans le courant de son élaboration**, fin 2024, démarche positive et constructive encouragée par les membres de la commission ;

L'important travail de **dialogue et d'intégration des observations** au fil de l'élaboration du SCoT, notamment sur les aspects environnementaux ;

L'ambition du SCoT en faveur des **résidences principales** et la préconisation d'outils pour y parvenir ;

Le maintien de niveaux **d'artificialisation des sols** inférieurs aux surfaces maximales mobilisables ;

Le choix du SM SCoT de proposer un projet touristique territorial cohérent, équilibré avec la vie à l'année, diversifié et affirmant les **coopérations entre les stations de montagne et les vallées**, respectueux de l'environnement et adapté aux transitions climatiques ;

L'ambition de compléter le **plan de paysage biodiversité** enclenché, à l'échelle du SCOT et notamment de couvrir les domaines skiables, au même titre que les autres sujets, dans le cadre du changement climatique ;

Le choix d'avoir clairement identifié une recommandation en faveur d'une **trame noire**.

#### RECOMMANDE

Que la gouvernance du SM SCoT s'empare d'un rôle de **coordination globale des multiples acteurs et dispositifs réglementaires de protection environnementale**, dans un souci d'intégration et de cohérence ;

D'approfondir les prescriptions environnementales sur les **écosystèmes de haute altitude**, dans le contexte d'enjeu fort de protection de la biodiversité des écosystèmes post-glaciaire, et sur les corridors écologiques transfrontaliers ;

De retranscrire plus clairement la **trame brune** dans le SCoT, dans un objectif de préservation globale des sols, au-delà de leur unique fonction agricole ;

De prendre en compte la préservation des terres agricoles à tous les étages montagnards en repérant celles ayant une valeur stratégique, et d'enrichir le SCoT par un zonage spécifique dans les vallées pour **préserver les espaces sensibles de proximité entre les zones agricoles et urbanisées**, afin de favoriser le maintien des exploitations agricoles dans les villages ;

D'approfondir en lien avec le SM3A les enjeux liés à la **ressource en eau**, notamment l'adéquation entre les besoins et la ressource, dans le contexte de changement climatique et d'évolution des régimes hydriques ;

De poursuivre et conforter le rôle du SM SCoT dans la gouvernance pour **la vision stratégique globale des politiques de coopération** intercommunale et intercommunautaire.

#### EMET

Un avis **favorable exprimé à l'unanimité** des membres votants, sur le projet d'élaboration du SCOT Mont-Blanc Arve Giffre.

*Le président de séance*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Reynaud', written over a light blue circular stamp.

Laurent REYNAUD